LA PROVENCE SOUS RAIMOND-BÉRENGER V

ÉTUDE

SUR LE GOUVERNEMENT DU COMTE

SUIVIE

D'UN RECUEIL DE SES ACTES

(1209-1245)

PAR

Fernand BENOIT

TOME I ÉTUDE HISTORIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LA PROVENCE A L'AVÈNEMENT DU COMTE CARACTÈRE DE SON POUVOIR

CHAPITRE PREMIER

SITUATION POLITIQUE DU COMTÉ DE PROVENCE PENDANT LA GUERRE DES ALBIGEOIS

Les Provençaux au siège de Beaucaire (1216) : le théâtre de la guerre des Albigeois transporté dans la vallée du Rhône. Carence du pouvoir comtal ; les communes consulaires se liguent pour conserver leur indépendance, et se donnent à

Raimond VII, comte de Toulouse. La haute féodalité se déclare favorable aux croisés : rôle de Guillaume de Baux, roi d'Arles.

CHAPITRE II

SITUATION ÉCONOMIQUE

Rupture d'équilibre entre la situation juridique et la situation économique de la plèbe : pauvreté des chevaliers et richesse des bourgeois ; les burgenses honorabiles. Conséquences politiques : la juridiction des villes passe aux mains d'une oligarchie plébéienne. — Exode de la noblesse urbaine dans ses possessions de la campagne. — Nature et diversité des constitutions urbaines : villes sous la juridiction seigneuriale ; consulats seigneuriaux ; consulats mi-seigneuriaux-mi-plébéiens ; républiques consulaires.

CHAPITRE III

LA JEUNESSE DE RAIMOND-BÉRENGER (1205-1217)

Après la mort du comte de Provence Alfonse II († 1209), le roi d'Aragon, Pierre II, emmène son neveu R. Bérenger à Montson (1211). Sanche et Nuño-Sanche sont comtes de Provence : alliance avec Marseille, politique albigeoise en Catalogne et en Béarn. A partir de 1214, ils ne paraissent plus en Provence. Raimond-Bérenger s'évade de Montson en 1217 : loyalisme des Provençaux pour la maison de Barcelone.

CHAPITRE IV

LE POUVOIR DU COMTE

Deux forces d'opposition à la centralisation : la féodalité et surtout les républiques consulaires. Diversité de l'œuvre accomplie par le comte : division du plat-pays en baillies ; vigueries dans les villes consulaires. — Le majus dominium du comte : double caractère de suzeraineté et de souveraineté ; la prérogative essentielle en est le « mère-empire »

(gladii potestas) ; les droits du comte : « cavalcades », albergue, queste. Leur réglementation (albergue perçue par feu), et leur rénovation ; un nouvel impôt public : la pezade.

DEUXIÈME PARTIE

LE COMTE ET LES GRANDES COMMUNES OU LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DU RÈGNE (1217-1226).

Bons rapports du comte et de Marseille : expédition contre Gênes (1218), contre Lambesc et Roquemartine (1222). Le comte n'est pas reconnu par Frédéric II auquel il n'est pas allé rendre hommage. — Cession du consulat de Grasse (1220); reconnaissance de son pouvoir à Tarascon (1221); traité d'alliance avec Marseille (1225). Un conflit économique à Martigues avec cette commune amène une rupture : la ligue Marseillaise contre le comte.

CHAPITRE II

POLITIQUE CLÉRICALE DU COMTE (1226-1230)

Louis VIII, par la prise d'Avignon, fournit une aide au comte de Provence : cession du consulat de Tarascon, et statuts de paix (1226). Sa nouvelle position d'adversaire des communes le rapproche de l'empereur : inféodation des comtés de Provence et de Forcalquier. R. Bérenger organise un système d'alliances contre Marseille, soumet Grasse, s'allie à Arles, aux seigneurs d'Hyères et de Fos, aux vicomtes de Marseille, aux Baux, aux Signes, reçoit l'hommage dû comte de Forcalquier. Expédition contre Nice (1229) et siège de Marseille (1230) : la commune appelle le comte de Toulouse.

CHAPITRE III

FRÉDÉRIC II ET SAINT LOUIS (1231-1237)

Le légat de l'empereur, Caille de Gurzan, vient pacifier la Provence. Son rôle : il rétablit le consulat à Tarascon édicte la trêve d'Entremont (1233) ; il irrite le comte de Provence. Renversement de la politique provençale, et rapprochement de la France : mariage de Marguerite de Provence avec Louis IX. Le roi envoie en Provence Pierre de Rossay : trêve de Septèmes (1236).

CHAPITRE IV

RUPTURE AVEC FRÉDÉRIC II (1238-1241)

Le comte de Provence « écu de l'église ». Il doit aller à l'expédition de l'empereur contre la Ligue Lombarde : siège de Brescia (1238). A son retour, il s'empare de la juridiction d'Arles et chasse le vicaire impérial, le comte Bérard de Lorette ; il est mis au ban de l'Empire. Invasion de Raimond VII en Provence, et siège d'Arles (1240). Intervention de Jacques Ier, roi d'Aragon, qui tente de réconcilier les deux comtes : son échec.

CHAPITRE V

RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DU COMTE (1241-1245)

Avignon échappe au vicaire de l'empereur et à Raimond VII: rôle de l'évêque d'Avignon, Zoen Tencarari. Alliance d'Avignon et de R. Bérenger contre le comte de Toulouse (1241). Alliance avec Gênes. Soumission de Marseille. Nouvelle invasion de Raimond VII (1243): la situation est changée en faveur de son adversaire; celui-ci en profite pour faire une expédition dans le Venaissin. Continuation de la lutte contre Raimond VII jusqu'au concile de Lyon.

TROISIÈME PARTIE ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE DE LA PROVENCE

CHAPITRE PREMIER

BAILLIE DE FRÉJUS

Statuts de 1235. Draguignan devient le centre de la baillie. La partie orientale au delà de la Siagne forme une circonscription administrative distincte: subdivisions de l'évêché de Vence, des baillies de Puget-Théniers et Gattières, de Saint-Auban, de Lantosque et Belvédère, de Grasse et Nice. Fonctionnaires du comte à Draguignan, Grasse et Nice (bailes et juges); notaires locaux. — Maisons féodales possédant fief dans cette partie du comté: les Villeneuve et les Cotignac, originaires d'Aragon; les Blacas, les Grasse, les Flotte.

CHAPITRE II

BAILLIES DE SENEZ ET DE DIGNE

La maison de Castellane forme une enclave indépendante. — Baillie de Senez (statuts de 1238) : sera englobée dans la claverie de Digne (avant 1249). — Digne, centre administratif dans la haute Provence, est le siège d'une baillie étendue sur les évêchés de Digne et de Riez (statuts de 1238). — Vallées de Barcelonnette et de Seyne : dépendront en 1246 de la baillie générale de Digne. La frontière septentrionale de la Provence est marquée par la vallée de l'Ubaye ; convention avec le consulat d'Embrun. — Maisons féodales de la région : les Bérards. Les consulats de la haute Provence : Seyne, Sellonnet, Mariaud, Verdaches, Allos, Colmars, la Bréole, Barcelonnette, etc... : le baile du comte est l'un des consuls.

CHAPITRE III

BAILLIE DE GAP ET COMTÉ DE FORCALQUIER

Baillie de Gap (statuts de 1237): son chef-lieu est Sisteron. — Le comté de Forcalquier, héritage de Garsende de Forcalquier, est diminué en 1202, de Gap et d'Embrun, au profit du Dauphin de Viennois. Sentence de 1220 délimitant les parts du comté de Forcalquier attribuées à Guillaume VI et à R. Bérenger V. La route d'Aix à Forcalquier tombe sous l'influence provençale. — Maisons féodales du comté de Forcalquier : les Justas, Rainier d'Uzès et Guillaume de Maltortel, alliés à Garsende ; vicomté de Cadenet, Reillaune, Agoult de Sault. — Le marquisat de Provence : droits sur Avignon.

CHAPITRE IV

BAILLIE D'AIX

Statuts de 1243 de la baillie d'Aix et Brignoles ; son étendue probable. Une subdivision apparaît sous R. Bérenger : la baillie de Saint-Maximin. Mais Aix, Brignoles et Saint-Maximin forment une jugerie. — La féodalité : vicomtes de Marseille ; seigneurs de Toulon et de Trets ; Signes, Hyères. Marseille est indépendante.

CHAPITRE V

BAILLIE DU TAVEZ

Pas de statuts. — La baillie s'étend à l'est jusqu'à Eyguières; son territoire correspond à ce qui sera la viguerie de Tarascon. — Terres indépendantes : les Baux, les possessions de l'archevêché d'Arles (Salon), formeront les Terres Adjacentes.

CHAPITRE VI

LES VIGUERIES

Arles, constituée en viguerie en 1239 : les viguiers Guillaume de Cotignac et Raimbaud de Villemus. Nice, viguerie après 1235. Marseille, politiquement soumise à Raimond VII, est le siège d'une viguerie instituée par ce comte. Le territoire de ces vigueries est réduit à la cité.

Carte des divisions administratives et des frontières de la Provence en 1245.

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT CENTRAL

La charge de connétable ou grand-baile de Provence existe depuis 1234, exercée par Romée de Villeneuve : il est désigné

le plus fréquemment par le titre de bajulus Provincie. Fonctions législatives, administratives et financières. — Le jugemage : d'abord Romée, chanoine de Fréjus, judex Provincie ; puis, à partir de 1234, Guillaume-Raimond d'Hyères. — Le chancelier est le chef des notaires de la cour comtale : il apparaît en 1234, représenté par maître Gautier, chantre de Riez.

CHAPITRE II

LE MARIAGE DE BÉATRICE OU LA SUCCESSION DE PROVENCE

Le comte de Provence meurt le 19 août 1245; sa mort arrête des négociations entreprises au concile de Lyon pour le mariage de Béatrice avec Raimond VII. Innocent IV est favorable au roi de France; la politique pontificale suivie par le comte de Provence, et les secours qu'il reçut du roi de France, ont donné au parti de Louis IX une grande influence à la cour d'Aix. Rôle de Romée de Villeneuve : il détient le testament du comte. Charles d'Anjou paie les dettes laissées par R. Bérenger, et épouse Béatrice de Provence.

APPENDICES

Tableaux généalogiques des comtes de Provence de la maison de Barcelone, des vicomtes de Marseille, de la maison de Forcalquier et des familles alliées, de la maison de Baux.

TOME II

I. INTRODUCTION DIPLOMATIQUE

Forme des actes. — Notation chronologique : l'année commence en général au 25 mars dans les comtés de Provence et de Forcalquier, et est annoncée par des formules diverses : anno domini, secundum carnem, et incarnationis. Exception dans la région de Nice, où le notaire Bertrand de Comps emploie le style de la Nativité, et dans le Comtat Venaissin (Avignon). — Scellement des actes : grand sceau de cire du comte de Provence ; bulle de plomb, à Tarascon, Brignoles,

dont l'avers est réservé au comte. — Critique des actes faux. — Itinéraire du comte.

II. RECUEIL DES ACTES, ET INDICATION DES ACTES PERDUS

TOME III

SOURCES ET PREUVES

I. — Sources bibliographiques et manuscrites. Dépôts des Archives départementales et communales, et des Bibliothèques
II. — Pièces justificatives.